

---

**Compte rendu Conseil Municipal du 12 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain LECLERCQ, Maire.

**Membres du Conseil :** Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Brigitte LECLERCQ, Stéphane ACHTE, Antoine LECLERCQ, Julien MARTEL, Stéphanie LESCROART, Marie-Line BRIEF, Isabelle DISSAUX, Jérôme BOURGY, Anita WARHEM, Isabelle GYLBERT, Vanessa HAUDIQUET, Cédric LERNON.

**Présent :** Alain LECLERCQ, Jean-Paul HAULTCOEUR, Danielle DE VRIEZE, Patrick COUSTENOBLE, Véronique KROLL, Eric HOURIEZ, Annie LUNG, Brigitte LECLERCQ, Stéphane ACHTE, Antoine LECLERCQ, Julien MARTEL, Stéphanie LESCROART, Marie-Line BRIEF, Isabelle GYLBERT

**Absent excusé :** Cédric LERNON, Isabelle DISSAUX (donnant pouvoir à Jean-Paul HAULTCOEUR), Vanessa HAUDIQUET, Jérôme BOURGY (donnant pouvoir à Antoine LECLERCQ), Anita WARHEM (donnant pouvoir à Brigitte LECLERCQ)

**Secrétaire de séance :** Antoine LECLERCQ

**1) Approbation du compte rendu du 18 décembre 2024**

Après avoir fait le point sur le Conseil Municipal du 18 décembre 2024 à l'aide du compte rendu. Le compte rendu est adopté.

**2) Délibération 2025-01**

Lors d'une réunion, l'école du Bois Leval a présenté ses projets pédagogiques pour l'année scolaire en cours, comme un voyage à Pairi Daiza, cinéma etc.

Monsieur le Maire propose une subvention à l'OCCE à hauteur de 35 € par élève, soit 3255 € (93 enfants) pour l'ensemble des projets. Il est précisé que cette subvention n'inclut pas les transports. Le Conseil Municipal souhaite que cette demande de subvention soit faite avant le 31 décembre de l'année en cours afin de verser cette subvention au plus tôt.

Antoine LECLERCQ rappelle que des subventions pour le « savoir rouler à vélo » reste à percevoir.

Après en avoir discuté Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité.**

### **3) Délibération 2025-02**

Monsieur le Maire propose, au vu des demandes des parents et de la directrice de l'école publique du Bois Leval, la mise en place d'une aide aux devoirs pour les élèves inscrits, de 16h30 à 17h30. Pour ce faire, une intervenante de l'établissement sera recrutée pour ce poste. Sous réserve de l'accord de l'Inspection de l'Académie, Mme Virginie Planque assurera cette mission.

Étant donné son statut d'enseignante de l'Éducation nationale, il convient de créer un poste spécifique pour un agent public dans le cadre d'une activité accessoire.

L'activité accessoire est une mission limitée dans le temps, ponctuelle, et ne pouvant en aucun cas pourvoir un emploi permanent ou non permanent, même à temps non complet, quelle que soit la quotité de travail.

Monsieur le Maire propose une rémunération fixée à 15 € de l'heure net. Un arrêté portant sur l'activité accessoire serait pris afin de formaliser le recrutement de l'enseignante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité.**

### **4) Délibération 2025-03**

Le service d'aide aux devoirs à destination des familles dont les enfants sont inscrits à l'école du Bois Leval sera payant.

Monsieur le Maire propose une participation des familles et que l'heure d'aide aux devoirs coûte 2.50 € par enfant.

Il sera mis en place un système de pointage pour la facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité.**

### **5) Délibération 2025-04**

Monsieur le Maire explique que l'agent, Madame Anick Rault, a perçu à tort la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) au cours de l'année 2024. La somme en question s'élève à 126.25 € net et résulte d'une erreur administrative.

Après avoir exposé les faits, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à l'agent une remise gracieuse de la totalité de la somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité.**

## 6) Délibération 2025-05

Monsieur le Maire explique que la Métropole européenne de Lille (MEL) et la Communauté de communes des Weppes (CCW) ont fusionné en 2017. Cette fusion a donné lieu à la création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) métropolitain. À l'issue de cette fusion, le nouvel établissement public s'est substitué à la CCW dans la mise à disposition du réseau viaire dont cette dernière bénéficiait. Ainsi, le cadre juridique actuel du domaine public routier dans le ressort de l'ex CCW est celui de la mise à disposition par les communes au profit de la MEL. Pour harmoniser le cadre juridique de l'ensemble de la voirie métropolitaine, il est souhaitable d'envisager un transfert en pleine propriété à notre Établissement. Pour cela, c'est le recours à l'article L3112-1 du CG3P permettant un transfert de domaine public à domaine public entre collectivités qui a été retenu. La présente décision, concernant le territoire de la commune d'AUBERS, permet d'opérer ledit transfert mais aussi le retrait et la restitution de certaines voies.

Pièce annexe : carte et projet PV de la métropole

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**.

## 7) Délibération 2025-06

Considérant qu'il n'existe pas de dispositif d'accueil de loisirs les mercredis scolaires sur la commune d'Aubers, Monsieur le Maire propose une collaboration avec la commune de Fromelles afin de faciliter l'accueil des enfants résidant à Aubers pour les parents en recherche de solution le mercredi.

Cette convention, d'une durée d'un an à compter du 01/09/2025, est renouvelable. La commune d'Aubers devra prévoir une contribution financière à ce service :

- 5 € par matinée de présence et par enfant
- 12 € par journée de présence et par enfant

Il est rappelé qu'il n'est pas prévu un restaurant scolaire pour ce temps de loisir.

Après questionnement du Conseil Municipal, il est précisé qu'une quinzaine d'enfant aubersois profiteront des mercredis loisirs.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

## 8) Délibération 2025-07

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention en 2013 avec Orange ( aujourd'hui Totem) lui donnant droit à occuper un emplacement sur le domaine public et y implanter un équipement radiotéléphonie mobile sur l'église d'Aubers pour un loyer annuel de 3500 € net avec une augmentation de 2%/an :

Loyers en €:

2022 : 4182,82

2023 : 4266,48

2024 : 4351,81

Au vu de l'ancienneté du bail et des avenants, Monsieur le Maire propose de renouveler le bail en question et d'augmenter le loyer pour un montant de : 5000 € net avec augmentation de 1%/an.

Stéphane ACHTE propose d'utiliser l'indice ICC au lieu d'une augmentation de 1%/an afin de respecter l'évolution des tarifs. Si cette solution n'est pas possible le Conseil Municipal suggère une augmentation de 2%/an.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité**

#### Questions divers :

- L'école « au bord du monde » est sur Aubers depuis 2 ans. Monsieur le Maire précise qu'il a reçu le Directeur M. Fontaine en RDV car ce dernier souhaite recevoir des élèves de niveau collège. Les élèves étant de plus en plus nombreux, le directeur cherche un nouveau local. Aujourd'hui, 18 élèves fréquentent l'établissement mais avec ce nouveau projet il espère atteindre jusqu'à 30 élèves. M. Fontaine pense avoir trouvé une maison en location qui répond à ses besoins sur l'allée du frêne avec 158 m<sup>2</sup> et un sous-sol. Le Conseil Municipal s'interroge quant à la sécurité des élèves.
- Monsieur le Maire informe que le Relais Info Service affichant un plan de la ville situé près du relais de Poste passera en version numérique. La MEL se charge de ce changement mais souhaite diffuser leurs informations et/ou publicités. Le nouvel emplacement reste à être déterminé.
- Monsieur le Maire souhaite aborder certains points sur la voirie : prolonger le passage piétonnier de la rue Deleval jusqu'à la rue du Bois Leval, sécurité de la route Plouich, suppression des plateaux sur la route des sablonnières. Monsieur le Maire informe également qu'une commission de la voirie se réunira le 18 mars.
- Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint a présenté la nouvelle charte de l'Aubers info.

La séance est levée à 20h30

Monsieur le Maire :

Secrétaire de séance :